

Arrêté portant nomination

**Direction du Service Formation Professionnelle et Alternance (SFPA)
– Madame Laure BEAUVILLIERS**

La présidente,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles D714-55 et suivants ;
Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;
Vu les statuts du Service Formation Professionnelle et Alternance, notamment son article 8 ;
Vu l'avis favorable n°2022-011 du conseil d'administration en date du 8 mars 2022 ;

Arrête

Article 1. Madame Laure BEAUVILLIERS est nommée directrice du Service Formation Professionnelle et Alternance de l'université Bretagne Sud à compter du 21 février 2022.

Article 2. Elle est nommée pour une durée de quatre ans.

Article 3. Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n°2022-023 portant nomination de Madame Laure BEAUVILLIER en qualité de directrice du SFPA.

Article 4. Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Virginie DUPONT

